



Prisons

Silence, on meurt

Par [Julie Zaugg](#) - Mis en ligne le 28.07.2010 à 16:17

INSUFFISANT. Derrière les affaires Vogt et Rappaz se cachent des dizaines de décès anonymes en prison. La faute à un milieu carcéral qui ne sait pas prendre soin des grands troublés?

Le détenu est à l'article de la mort. Cela fait déjà plusieurs semaines qu'il ne s'alimente plus pour protester contre sa condamnation pour trafic de drogue. Changement de décor. Un homme étouffe dans sa cellule enfumée. Cela fait déjà 50 minutes qu'il attend les secours. Il en périra. Ces scènes sont familières? Ces deux prisonniers ne sont pourtant ni Bernard Rappaz ni Skander Vogt. Le premier est un détenu africain de 20 ans condamné à deux ans et demi de réclusion pour trafic de cocaïne. Il a succombé à sa grève de la faim le 6 janvier 2006 à la prison d'Altstätten (SG). Le second est un Monténégrin de 30 ans mort à Champ-Dollon en juillet 2006, après qu'un codétenu eut bouté le feu à sa cellule, un étage plus bas.

Les cas Rappaz ou Vogt, très médiatisés, ne représentent que la pointe de l'iceberg. Une vingtaine de personnes meurent chaque année dans les prisons suisses. Il y en a eu 94 depuis 2000, selon un décompte réalisé par L'Hebdo. Près de la moitié de ces décès (45%) sont des suicides. Comparé au taux de suicides dans la population en général, ces chiffres font froid dans le dos: on a dix fois plus de risques de mettre fin à ses jours en prison (16 suicides pour 10 000 détenus) qu'en liberté (16 suicides pour 100 000 personnes). En comparaison internationale, la Suisse ne s'en sort pas non plus très bien (voir page 21), dépassant allégrement la moyenne européenne de 9 suicides pour 10 000 détenus et s'approchant dangereusement du taux français (20 suicides pour 10 000 détenus), l'un des plus élevés du continent. A cela, il faut encore ajouter les tentatives de suicide qui échouent: il y en a une à deux par semaine, rien que dans les prisons vaudoises. La solution la plus souvent choisie est la pendaison. Avec une ceinture, une cordelette de training ou le câble de la télévision. «C'est la disponibilité des moyens qui détermine la méthode utilisée», relève le docteur Ariel Eytan, en charge de l'Unité de psychiatrie pénitentiaire genevoise. On peut leur enlever un maximum d'objets dangereux, mais quelqu'un qui veut vraiment se suicider y parviendra. «Les détenus gardent avec eux un rasoir, ont des ampoules électriques en verre, et mangent avec un couteau, détaille

Georges Lapraz, directeur général de l'Office pénitentiaire genevois. En fait, ils peuvent se servir d'un simple sac en plastique ou de leurs habits.»

De même, l'accès à la drogue ou aux médicaments est relativement aisé. En octobre 2003, un homme a par exemple été retrouvé mort dans sa cellule à Champ-Dollon, entouré de boîtes de médicaments vides. En 2006, deux détenus sont décédés à La Chaux-de-Fonds d'une overdose à un jour d'intervalle. «Nous savons que la drogue entre en prison, reconnaît Eric Schmid, président du syndicat des gardiens de Champ-Dollon. Le dispositif n'est pas étanche à 100%.» Le phénomène est si banal que l'échange de seringues a été introduit il y a déjà quatorze ans.

Le respect de la dignité des détenus impose également des limites à leur surveillance. «On ne peut pas les filmer dans les cellules ou ouvrir leur porte toutes les trois minutes», souligne Georges Lapraz. Vaud a bien interdit le port de la ceinture en mai 2008 après une vague de suicides, mais il a renoncé à proscrire les rideaux de douche, un objet qui a pourtant servi dans l'un des cas. A Champ-Dollon, la suppression des lacets a été écartée pour ne pas obliger les prisonniers à traîner les pieds, un traitement jugé «dégradant». La France fournit des draps déchirables, des vêtements en papier et des matelas antifeu aux détenus les plus perturbés, mais cela n'empêche pas les tentatives: l'Observatoire international des prisons raconte le cas d'un détenu qui s'est mordu le poignet pour s'arracher les veines.

Il existe des périodes à risque. «L'incarcération préventive est un moment particulièrement délicat, détaille Ariel Eytan. Le détenu vit un choc carcéral: il perd ses repères, est séparé de ses proches et doit s'habituer à un univers autoritaire et à la vie en communauté.» Un tiers des suicides ont lieu pendant le premier mois; trois quarts la première année. Le détenu est également fragilisé juste avant sa sortie, surtout s'il a passé de longues années derrière les barreaux. C'est ce qui est arrivé à un homme incarcéré à la prison de Bellevue (NE) pour avoir assassiné sa femme et qui s'est tué à quelques jours de sa libération. Il n'a pas su comment affronter la vie en liberté avec le poids de sa culpabilité.

Les personnes avec un statut socioéconomique élevé qui voient leur vie s'effondrer d'un coup, les auteurs d'actes pédophiles très stigmatisés en prison ou ceux qui ont la mort d'un proche sur la conscience font également partie des personnes à risque. On observe en outre un étrange phénomène de séries, appelé copycat behaviour. En juillet 2006, deux détenus se suicident à la maison d'arrêt de Kriens (LU) à un jour d'intervalle. En août 2004, deux hommes se pendent à Thorberg (BE) durant la même semaine. Enfin, il y a tous les détenus entrés en prison avec des troubles psychologiques que la privation de liberté n'a fait qu'aggraver.

On touche ici l'essentiel. Les établissements pénitentiaires ont beau former leur personnel à la détection des prisonniers fragilisés ou établir une liste hebdomadaire des détenus à risque comme à Genève, la prison ne pourra jamais fournir un traitement approprié aux plus troublés. Ceux-ci n'ont pas toujours commis de délit très grave, mais doivent rester enfermés car ils représentent un danger pour eux-mêmes ou la société. On les condamne

donc à une mesure thérapeutique ou à un internement de durée indéterminée. Il y en a environ 200 en Suisse. Skander Vogt en faisait partie.

Punir ou soigner? «Faute d'établissement approprié, ces gens sont aujourd'hui placés en prison, où ils reçoivent un suivi médical. En cas de crise aiguë, nous les hospitalisons en hôpital psychiatrique», explique Ariel Eytan. Souvent, ils font de multiples allers-retours entre les deux. Lorsqu'ils sont très agités, on les met dans un quartier de haute sécurité, parfois durant des années. Ces unités ne sont pas adaptées à leurs besoins, «ni du point de vue architectural ni en matière de personnel soignant », jugeait en 2008 un rapport du Comité européen pour la prévention de la torture après une visite en Suisse.

Lieu de punition plutôt que de thérapie, les maisons d'arrêt posent de nombreuses limites aux traitements qu'on peut prodiguer. «Il est impossible de pratiquer une thérapie de milieu, qui simulerait la vie réelle dans le but de voir comment le malade réagit en situation de crise», relève Benjamin Brägger, chef du Service pénitentiaire neuchâtelois. Difficile aussi d'organiser «un groupe thérapeutique dans un établissement surpeuplé de préventive (où il existe un risque de collusion) comme Champ- Dollon», note de son côté Ariel Eytan. L'univers carcéral est particulièrement peu adapté pour les détenus qui souffrent d'un trouble de la personnalité. Ceux-ci «entrent dans un cercle vicieux, devenant de plus en plus agressifs et désagréables en raison de l'enfermement lui-même », dit Jean-Pierre Restellini, président de la Commission nationale de prévention de la torture.

La question est d'autant plus brûlante que le problème s'aggrave. Un changement de philosophie dans les années 80 a favorisé «l'ouverture» des hôpitaux psychiatriques: on n'y enferme plus les gens contre leur volonté. Alors que les asiles se vident, les prisons se remplissent de personnes gravement troublées qu'on ne sait pas où mettre. En parallèle, la société a découvert le risque zéro et cessé de libérer ceux qui s'y trouvent déjà. Le durcissement du Code pénal en 2007, pour créer une catégorie de délinquants internés à vie, est l'aboutissement de ce processus.

Manque de places. «On a changé la loi mais on a oublié de créer les structures qui vont avec, s'emporte Jean-Pierre Restellini. C'est un vrai scandale dont on aura honte dans vingt ans.» En Suisse romande, seules Bochuz, la Tuilière (VD) et Champ-Dollon possèdent des unités psychiatriques, avec une dizaine de places chacune. Le centre de La Pâquerette (GE) a 11 places pour les détenus souffrant de troubles de la personnalité. «Il manque entre 150 et 250 places en Suisse romande», juge Benjamin Brägger. Idéalement dans un hôpital sécurisé avec du personnel spécialisé.

Liés par un concordat, les cantons latins auraient dû se doter d'un tel établissement depuis belle lurette. Les Alémaniques en possèdent un à Rheinau (ZH), doté de 27 places, ainsi que deux maisons fermées spécialisées dans les troubles mentaux à Mosnang (SG) et Deitingen (SO). Les prisons de Pöschwies (ZH), Thorberg (BE) et Lenzburg (AG) cumulent également une soixantaine de places en unité psychiatrique. En Suisse romande, un début de solution verra le jour en 2013 à Genève, avec la création du centre Curabilis, un hôpital psychiatrique sécurisé de 90 places. «Cela ne suffira pas», juge toutefois Benjamin Brägger. «Il est important que d'autres cantons développent aussi ce type d'infrastructures

lourdes et coûteuses», dit de son côté la conseillère d'Etat genevoise chargée du dossier Isabel Rochat. Pour l'heure, rien n'est prévu, si ce n'est une légère extension de l'unité de Bochuz et la création de quelques places sécurisées à Cery (VD). Une telle prise en charge coûte en effet entre 1000 et 1500 francs par jour et par détenu. Pas étonnant que les autorités préfèrent se refiler la patate chaude.

**«ON NE PEUT PAS FILMER LES DÉTENUS OU OUVRIR LEUR PORTE
TOUTES LES 3 MINUTES.»**

Georges Lapraz, directeur général de l'Office pénitentiaire genevois

«IL MANQUE ENTRE 150 ET 250 PLACES EN PSYCHIATRIE.»

Benjamin Brägger, chef du service pénitentiaire neuchâtelois

13.09.2002

Un enseignant de 48 ans arrêté deux jours plus tôt pour actes d'ordre sexuel sur enfants et pornographie se pend avec sa ceinture à Champ-Dollon (GE).

En mai 2001, un autre maître d'école inculpé pour viol s'était suicidé avec une ceinture et un sac en plastique dans le même établissement, moins de 48 heures après son arrivée.

24.02.2002

Surpris en flagrant délit d'agression, un Genevois de 27 ans est placé en détention dans une cellule du violon de l'Hôtel de police de Carl-Vogt (GE). Le lendemain, il est retrouvé sans vie, décédé d'une «intoxication».

Trois jours plus tard, un Algérien de 34 ans arrêté pour vol subit le même sort au même endroit. Il avait pris de la méthadone et un anti-inflammatoire.

24.11.2002

Mischa Ebner, le «tueur de minuit» qui a assassiné une adolescente et grièvement blessé une autre, se pend avec un drap en laissant une lettre d'adieu à la prison de Thoune. Il avait déjà fait une tentative de suicide à la prison de Berne, trois semaines après son arrestation. Son voisin de cellule l'avait sauvé.

26.10.2004

Incarcéré 24 heures plus tôt pour une amende de 400 francs impayée, un jeune Jurassien se pend avec sa salopette à la prison de Porrentruy (JU).

09.09.2005

Une mère de famille de 42 ans se suicide quelques heures après le verdict du tribunal de Sarnen (OW), qui la condamne à huit ans de réclusion pour avoir tué ses deux enfants en bas âge en les jetant d'un pont en 2003.

26 et 27 02.2006

Un ressortissant des Balkans et un Turc de 35 ans meurent d'une overdose à un jour d'intervalle à la prison de La Chaux-de-Fonds. Ils ont succombé à la suite de «la prise cumulée de médicaments prescrits et de substances obtenues grâce à un trafic interne».

21.04.2006

Un Valaisan de 20 ans se pend en attachant son linge et sa fourre de duvet à une armoire à la prison des Iles (VS). Il se trouvait en préventive depuis 4 jours pour avoir mis le feu à plusieurs containers de poubelles. Sa lettre d'adieu donne l'impression qu'il n'a pas supporté «la honte» d'un emprisonnement.

7.7.2007

Un détenu de 38 ans boute le feu à sa cellule de Champ-Dollon (GE). Il périra de ses brûlures, alors qu'un jeune Monténégrin de 26 ans inculpé de vol en bande – qui dormait un étage plus haut – meurt intoxiqué par la fumée. Les secours auront mis 50 minutes à l'atteindre. Le prisonnier pyromane venait de sortir de l'unité psychiatrique.

20.01.2008

Un détenu de 62 ans se pend avec son rideau de douche, à la prison de Bois-Mermet (VD). Ce Français habitant Neuchâtel avait été interpellé la veille à Châteaud'Oex pour le vol d'une bourse de sommelière dans un établissement public.

27.01.2008

Un homme de 49 ans incarcéré au centre pénitentiaire de Pöschwies (ZH) pour le meurtre de deux adolescents en 1982 et 1993 viole et tue un codétenu, un toxicomane de 25 ans qui devait être libéré quelques jours plus tard. Le meurtrier n'avait montré aucun signe d'agressivité en 14 ans de détention et n'était donc pas placé en isolement.

Tags: [Prisons](#), [Bernard Rappaz](#), [Vogt](#)